
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 02 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 26 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

Sont présents: Guy BERTRAND, Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME, Christophe ICHE, Pascale ASTIER, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascale ASTIER

Commissions communales (2020 DE 029)

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions municipales.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de créer les commissions suivantes :

- budget, marché public
- travaux, PLUI, voirie
- entretien espaces verts, environnement
- énergie, assainissement, eau
- économie locale
- jeunesse, école
- développement numérique, information village
- seniors, solidarité, affaires sociales, accessibilité
- patrimoine

Désigne les membres suivants :

- budget, marché public

BUIS Josiane, ICHÉ Christophe

- travaux, PLUI, voirie

BERTRAND Guy, ICHÉ Christophe, VIGNON Jérôme, BRUN Robert

- entretien espaces verts, environnement

CIVALLERI Julien, BERTRAND Guy

- énergie, assainissement, eau

GUILLAUME Michaël, VIGNON Jérôme, BERTRAND Guy, REY Rémy

- économie locale

ICHE Christophe, BRUN Robert

- jeunesse, école

CIVALLERI Julien, ICHÉ Christophe

- développement numérique, information village

BRUN Robert, CIVALLERI Martine

- seniors, solidarité, affaires sociales, accessibilité

ASTIER Pascale, CIVALLERI Martine

- patrimoine

CIVALLERI Martine, BUIS Josiane

Chaque conseiller municipal pourra participer aux commissions de l'intercommunalité.

Les commissions pourront faire appel aux villageois.

Commission communale des impôts directs (CCID) (2020 DE 028)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide à l'unanimité, que le service des impôts procédera à la désignation d'office des commissaires à la commission communale des impôts directs.

Vote taux imposition taxes directes locales (2020 DE 027)

Le maire expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au conseil municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières perçues par la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 et de les reconduire à l'identique sur 2020 soit :

- Foncier bâti = 12,54 %
- Foncier non bâti = 38,90 %

Charge Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Cotisation ADEM (2020 DE 030)

Madame le maire fait lecture au conseil municipal du courrier de l'ADEM.

L'ADEM accompagne le territoire des montagnes drômoises dans la structuration et l'aménagement du domaine pastoral grâce aux différentes politiques en faveur du pastoralisme.

Les communes peuvent bénéficier d'aménagements pastoraux portés par les éleveurs et les collectivités, accompagnés par les techniciens spécialisés de l'ADEM, contribuant à la pérennité des exploitations, et l'entretien des zones pastorales.

L'ADEM sollicite le soutien de la commune par une cotisation annuelle pour l'année 2020 d'un montant de 120€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de payer la cotisation de 120€ pour l'année 2020.

Remplacement copieur (2020 DE 031)

Madame le maire fait part au conseil municipal du besoin de remplacer le copieur.

L'appareil actuel ne fait pas les impressions au format A3 et le secrétariat en a de plus en plus besoin.

Elle fait lecture des deux propositions reçues. Le remplacement de l'appareil se ferait par de la location comme c'est le cas actuellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de retenir la proposition de la société Rex Rotary pour une location sur 21 trimestres pour un montant trimestriel de 220,00 € HT soit 264,00 € TTC.

Autorise le maire à signer le contrat et tout document lié à l'exécution de la présente délibération.

Location temple (2020 DE 032)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a des demandes pour l'utilisation du temple.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide de reporter la décision au prochain conseil municipal.

La commission patrimoine se réunira pour établir une convention et un règlement intérieur.
Michaël GUILLAUME s'occupe de la partie sécurité et mise aux normes.
Le résultat sera soumis au prochain conseil municipal.

Accès parcelle AB378 (2020 DE 033)

Madame le maire fait lecture de la délibération du 12 décembre 2019, permettant l'accès à la future propriétaire de la parcelle AB378 par un chemin qui n'est pas cadastré ni matérialisé.
La commune doit effectuer la régularisation de ce chemin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide que le classement du chemin sera effectué lorsque tous les éléments seront réunis.

Interdiction camping et caravaning (2020 DE 034)

Plusieurs problèmes se posent sur la commune concernant le camping et caravaning sauvage.
Un arrêté municipal peut réglementer ou interdire le camping et caravaning sauvage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide de réglementer le camping et caravaning sur la commune une fois que les renseignements seront pris auprès de la DDT et de natura 2000.

Objet: Questions diverses

Madame le maire fait part au conseil municipal des problèmes de nettoyage de la mairie.
Elle a pu remarquer qu'il est fait sommairement.

Artisan Energie peut réaliser une étude gratuite pour du photovoltaïque sur la commune.

Madame le maire informe que le conseil municipal recevra une convocation dès demain pour un conseil municipal le vendredi 10 juillet à 18h pour désigner le délégué et ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

La séance est levée à 23h15.